

29 juillet 1966, Québec

Presse hebdomadaire

La presse hebdomadaire est sans contredit la plus proche du peuple, la plus enracinée dans le milieu « la mieux intégrée à la pâte québécoise. En quoi je dirais qu'elle ressemble à l'Union Nationale, si je n'avais peur de piquer de bien sympathiques adversaires. Le caractère régionaliste de la presse hebdomadaire lui permet de s'intéresser de très près à des événements et à des problèmes que les grands organes d'information doivent forcément survoler de plus haut, mais qui ont une importance et une saveur particulières pour les gens du cru. Il lui permet aussi de parler sur un ton plus intime » plus familial, plus personnel. D'où l'influence profonde et durable qu'elle est en mesure d'exercer. Il en résulte pour la presse hebdomadaire une première responsabilité qu'elle est seule à pouvoir exercer pleinement: celle de travailler à la formation d'une véritable conscience régionale. C'est là une mission qui me paraît singulièrement importante à l'heure actuelle, pour deux raisons.

D'abord parce que dans un monde qui semble glisser de plus en plus sur la pente de la standardisation et de l'uniformité le régionalisme bien compris est une force positive qui travaille pour l'homme et qui lui évitera peut-être de sombrer un jour dans un ennui mortel. À force de vouloir tout systématiser, tout réduire à des normes et à des moules communs, on finit par oublier la réalité concrète qui, elle, n'est jamais simple. Pour faire échec à la frénésie des solutions unitaires, il faut imposer le respect de la complexité naturelle des personnes et des choses. En travaillant à conserver et à enrichir ce qu'il y a de valable dans les particularismes régionaux, vous défendez, messieurs de la presse hebdomadaire, un droit que je considère fondamental: le droit à l'originalité, le droit à la fantaisie, le droit au non-conformisme, le droit de ne pas être et de ne pas penser tout à fait comme les autres.

La citadelle que vous maintenez, c'est en définitive celle de la liberté humaine.

Cette première raison, qui en est une d'humanisme, suffirait amplement à légitimer la promotion, dans vos divers milieux, d'une mentalité ou d'une conscience régionale. Mais il y en a une autre, qui est d'ordre économique.

On parle beaucoup, depuis quelques années, d'aménagement régional. Comme je le disais en Chambre des 1962, les besoins, les richesses à développer, les possibilités matérielles et humaines diffèrent tellement d'une région à l'autre qu'il est impossible de penser un programme d'aménagement qui puisse s'appliquer partout de la même façon.

Toutes les régions n'ont pas atteint le même degré de croissance économique. Certaines, parce qu'elles sont plus défavorisées que d'autres, ont besoin d'être plus vigoureusement épaulées par les pouvoirs publics. C'est en partant de tous ces facteurs régionaux qu'on peut en arriver à un plan coordonné et harmonieux de développement économique pour l'ensemble du territoire. D'autre part, une planification qui ne serait pas conçue et appliquée en étroite coopération avec les agents de l'économie, les corps intermédiaires et la population elle-même n'aurait rien de démocratique. On aurait sur le papier des schémas d'autant plus impeccables qu'ils auraient été dressés en vase clos, sans tenir compte de la complexité des situations et des réactions souvent imprévisibles de la liberté humaine; mais

ces plans trop beaux pour être réalistes, il faudrait alors les imposer d'autorité à une population très mal préparée à les recevoir. Et l'on aboutirait aux abus, aux frustrations et aux usurpations stérilisantes des régimes totalitaires.

Donc, à la base, la planification doit être assez souple pour tenir compte de la vocation naturelle et des besoins particuliers de chaque région; et elle doit se faire avec la participation active des populations intéressées. C'est le processus démocratique, plus lent peut-être que le processus totalitaire mais combien plus efficace et plus fécond en définitive» puisqu'il tend à stimuler» plutôt qu'à réprimer, cet esprit d'initiative qui est le véritable moteur de la vie économique.

Cela suppose, dans chaque région, la formation d'une conscience communautaire, c'est-à-dire d'un sentiment d'appartenance à un territoire qui a ses caractéristiques et ses traditions particulières, son centre de gravité, son réseau de communications et d'échanges et qui, sans verser dans l'isolement ou le chauvinisme, doit normalement posséder tous les instruments et tous les services nécessaires à l'épanouissement d'un dynamisme interne et d'une autonomie relative, tant sur le plan culturel que sur le plan économique.

Or, je ne vois pas comment cette conscience régionale pourrait se développer et s'exprimer sans une presse comme la vôtre. Les grands organes d'information et de publicité ont d'autres préoccupations et d'autres centres d'intérêt, ce qui est tout à fait normal. Ils sont le miroir des vastes agglomérations urbaines où se recrute le gros de leur clientèle.

Par la force des choses et sans qu'il y ait mauvaise volonté de leur part, ils agissent comme des facteurs de nivellement et de « massification », si vous voulez bien me pardonner ce néologisme. Car leur pente naturelle est celle du plus commun dénominateur et ils répandent partout les mêmes idées, les mêmes images, les mêmes slogans, les mêmes goûts et les mêmes produits.

Si bien que dans un monde en mal d'uniformité et de centralisation, vous êtes, vous qu'on appelle parfois avec hauteur les journalistes de province, les seuls à organiser la résistance et à préparer la riposte. Vous êtes les gardiens et les promoteurs des particularismes légitimes, les hérauts des valeurs authentiques qui plongent leurs racines hors des sentiers battus. Vous êtes les militants d'une décentralisation qui ne doit pas être celle de l'industrie seulement, mais aussi des capitaux, des services, de l'administration, du savoir et de la culture.

Sans vous, qui donc pourrait faire écho aux besoins et aux ambitions de ceux qui vivent hors du rayonnement immédiat de la capitale et de la métropole? Comment pourrait s'exprimer cette vie régionale qui est à la fois si féconde et si profondément humaine?

En un mot, vous donnez une voix et une conscience à toutes ces petites patries sans lesquelles il ne saurait y avoir de grande patrie.

Telle est votre première responsabilité, celle qui vous est particulière et que vous êtes seuls à pouvoir assumer pleinement. Mais il en est une autre que vous partagez avec la presse quotidienne, comme d'ailleurs avec tous ceux qui, par leur compétence ou par la nature de

leurs fonctions, sont en mesure d'exercer une influence dans leur milieu. Je veux parler de la formation, au Canada français, d'une véritable conscience nationale.

Vous trouverez peut-être étrange que d'un même souffle, je préconise à la fois le développement d'une conscience régionale et d'une conscience nationale. C'est qu'à mon sens, il n'y a aucune opposition entre les deux. Ce n'est pas en détruisant, mais en renforçant les communautés élémentaires, comme la famille, la municipalité et la région, qu'on peut réaliser au maximum la communauté nationale et, sur un plan encore plus vaste, la grande communauté humaine.

Tel est l'ordre naturel des choses. La perception sociale suit en somme le processus ordinaire de toute connaissance humaine: son cheminement va du particulier au général, du concret à l'abstrait, du plus immédiat au plus universel. Et on ne gagne rien à vouloir supprimer les premiers anneaux de la chaîne. Celui qui n'a pas eu la chance de faire au sein même de sa famille, de son village ou de son quartier l'apprentissage des liens d'interdépendance qui l'unissent à ses semblables n'en devient pas un meilleur citoyen de son pays ou du monde. Vous savez tous que c'est le contraire qui est vrai. Si l'on est asocial dès le départ il y a toutes les chances qu'on le soit sur toute la ligne.

La région est une composante de la nation. Et pourvu qu'il ne verse pas dans le chauvinisme et qu'il reste ouvert à des perspectives plus hautes dans l'échelle des relations humaines, le régionalisme ne détruit rien et renforce tout. C'est tellement vrai que les plus fervents régionalistes sont d'ordinaire de non moins ardents nationalistes.

Je n'ai donc pas l'impression de vous proposer des objectifs contradictoires quand je vous demande de travailler, chacun dans votre milieu au développement d'une conscience régionale et, tous ensemble à la maturation d'une véritable conscience nationale. Il y a des gens qui se demandent encore s'il y a quelque chose de changé depuis le 5 juin dans le domaine des relations entre les divers gouvernements du pays et, plus spécialement, dans celui des relations entre le Canada anglais et le Canada français. Bien sûr qu'il y a quelque chose de changer.

Le nouveau gouvernement que vous avez élu détient un mandat très clair: celui de faire reconnaître partout la nation canadienne-française. C'est le mandat que nous avons sollicité par notre programme et c'est celui que vous nous avez donné. Nous nous ferons un devoir et une fierté de le remplir intégralement.

À noter que c'est la première fois dans l'histoire du Québec que cette expression de « nation canadienne-française » fait partie du vocabulaire gouvernemental. Et je vous prie de croire que ce n'est pas Une simple question de vocabulaire. Nous en faisons l'un des principes cardinaux de notre doctrine et de notre politique.

Cela veut dire entre autres choses que le Québec étant le principal foyer de la nation canadienne-française, il faut que le gouvernement du Québec exerce tous les droits et assume toutes les responsabilités d'un véritable État national.

Cela veut dire que le français, comme langue de la majorité de la population québécoise, doit avoir le statut et le prestige d'une langue nationale. Cela veut dire encore que tout ce qui

serait entrepris ou tenté pour restreindre le champ de compétence ou la liberté fiscale de l'État du Québec serait, par la force des choses, entrepris ou tenté contre la nation canadienne-française.

Car la nation est une communauté naturelle dont les droits sont inscrits dans la nature avant d'être inscrits dans les textes; et s'il arrive que les textes juridiques contredisent un droit naturel, ce sont les textes qu'il faut changer.

Voilà pourquoi nous avons fait tout ce qui dépendait de nous, et avec le succès que vous savez, pour écarter définitivement la formule Fulton-Favreau, qui non seulement ne tenait aucun compte de l'existence d'une nation canadienne-française, mais équivalait même à nier cette réalité sociologique.

Si elle avait été adoptée, cette formule d'amendement constitutionnel aurait définitivement fait du Québec une province comme les autres car elle aurait soumis toute extension ultérieure de ses pouvoirs à la volonté unanime ou majoritaire des onze gouvernements du Canada. Or, il est clair qu'au moins dans les matières socio-culturelles puisqu'il n'y a pas de commun dénominateur possible, notre gouvernement est seul à assumer, à l'égard de la communauté canadienne-française, des responsabilités que les dix autres gouvernements assument ensemble à l'égard de la communauté anglo-canadienne.

Voilà aussi pourquoi, au lieu de nous agripper à une constitution désuète qui, dans ses dispositions comme dans ses silences ou dans les applications qu'on en fait, s'avère incapable d'assurer la coexistence harmonieuse des deux communautés, nous proposons hardiment une nouvelle alliance qui permettrait à celles-ci de s'épanouir librement, chacune dans le sens de sa culture particulière et de coopérer ensemble, dans l'égalité, à la gestion de leurs intérêts communs.

Nous sommes parfaitement conscients des impératifs de l'interdépendance. Nous savons qu'il y a une foule de problèmes administratifs, économiques et même fiscaux sur lesquels il est possible et éminemment désirable de trouver un terrain d'entente. J'ai déjà dit que je n'irais pas à Ottawa avec un fusil et aucun gouvernement ne sera plus disposé que le nôtre à la coopération; mais cette coopération sera d'autant plus facile qu'on aura, au départ, reconnu nos responsabilités particulières envers la nation canadienne-française.

Ces responsabilités sont telles qu'elles doivent nécessairement occuper la première place dans nos préoccupations. Quand je dis que le destin de la nation canadienne-française doit primer sur le sort de la Confédération elle-même, je ne fais que proclamer un principe conforme à l'évolution actuelle du droit international et consigné notamment dans la charte des Nations Unies, celui du droit de toute nation, petite ou grande, à l'autodétermination, c'est-à-dire à la maîtrise de son destin.

Autrement dit, il n'y a pas de structure juridique, il n'y a pas de constitution qui tienne contre la vie d'une nation. Et pour trouver quelque provocation dans cette attitude, il faudrait être intéressé à voir disparaître la nation canadienne-française.

C'est en vertu du même principe que le nouveau gouvernement du Québec refuse de rejeter a priori la solution de l'indépendance. Si, comme je refuse encore de le croire, cette solution

s'avérait la seule compatible avec la survie et l'épanouissement de la nation canadienne-française, il faudrait y recourir.

Encore là, c'est la première fois dans l'histoire du Québec qu'un gouvernement tient un pareil langage. Il y a des gens qui paraissent fonder beaucoup d'espoirs sur le fait que les partis indépendantistes ont été rejetés par l'électorat. C'est vrai que le peuple les a rejetés; mais il a également rejeté le seul parti qui écartait comme solution possible l'entière souveraineté du Québec.

Quant à nous, nous disons que ce n'est pas la seule, ni la meilleure solution et nous ferons tout ce qui dépend de nous pour concilier autrement, par la voie du dialogue et de la négociation les libertés essentielles d'une nation et les impératifs de l'interdépendance mais nous croirions manquer à notre devoir en renonçant d'avance à toute autre option fût-elle de dernier recours.

Tout cela pour dire que l'existence de la nation canadienne-française est le fondement même de notre doctrine et de notre action sur le plan constitutionnel. Mais cette nation dont nous nous réclamons dans nos rapports avec les autres il faut que nous nous attachions à la parfaire et à la consolider de l'intérieur. D'où l'importance de travailler à la maturation de cette conscience nationale dont je vous parlais tout à l'heure.

Nous aurons d'autant moins de difficultés à nous faire accepter comme une nation que nous agirons nous-mêmes comme une nation, c'est-à-dire une communauté humaine partageant non seulement la même langue, la même culture, le même patrimoine historiques le même territoire et le même vouloir-vivre commun mais aussi les mêmes ambitions et les mêmes objectifs, au moins en ce qui concerne les orientations essentielles de notre vie collective.

Cela ne signifie pas que nous devons tous penser la même chose sur tous les sujets, ce qui serait bien désolant et bien ennuyeux. Une nation n'est pas un bloc monolithique. Mais il faut quand même que ce soit une vraie communauté, c'est-à-dire autre chose qu'un assemblage d'intérêts égoïstes.

Il faut que sur certaines questions primordiales, nous partagions un sentiment de solidarité qui soit plus fort que nos divergences d'opinions. Il faut qu'entre tous les éléments de la nation, le dialogue reste constamment ouvert et qu'il incline moins à un affrontement des droits qu'à une convergence des devoirs.

En d'autres termes, nous devons vivre, penser et agir les uns pour les autres et non pas les uns contre les autres. C'est ce sentiment de cohésion nationale que je vous demande de développer. Dans chacune de vos régions d'abord, puis à la grandeur du Québec et du Canada français, tissez drus, forts et serrés les liens qui font les vraies nations. Vous rendrez ainsi plus facile la tâche que vous avez confiée à votre gouvernement: celle de faire reconnaître, avec toutes les conséquences qui en découlent, que les Canadiens français ne sont pas une minorité comme une autre et que c'est dans la liberté et l'égalité, comme une nation adulte, qu'ils veulent désormais coopérer à l'édification d'un Canada plus uni et d'un monde plus fraternel.